

Règlement concours POP UP 600 mètres 2 et 3 juillet 2016



Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2016 et des autorisations originales des armes utilisées.

4 Catégories sont reprises dans le concours :

- arme a verrou
- arme semi auto

Positions :

- Couchée sans appui arrière
- Assise avec table légère sans appui arrière

Pour les deux catégories d'armes et de positions il est recommandé d'avoir une arme réglée à 600 mètres car il n'y a pas de sius ce jour là pour régler les armes

Principe du concours :

- 5 balles d'essais
- Puis 4 séries de 5 cartouches pour le concours

1/ catégorie semi auto :

Temps total alloué au tireur : 10 minutes pour ses essais et son concours

Temps alloué par série de 5 cartouches : 20 secondes

Les cartouches sont dans le chargeur, culasse ouverte !

Lorsque le tireur est prêt mais pas en position de visée sur le premier pop up, à l'annonce du BiP DU CHRONO ; il démarre son tir.

Il dispose de 20 secondes pour tirer ses 5 cartouches, toutes cartouches tirées au-delà des 20 secondes ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop up couchés

L'appui arrière ne peut pas être fixe

2/ catégorie arme à verrou :

Temps total alloué au tireur : 10 minutes pour ses essais et son concours

Temps alloué par série de 5 cartouches : 40 secondes

Afin de mettre tous les tireurs sur un pied d'égalité, il est interdit de mettre les balles dans le chargeur !

les 5 cartouches seront posées, à convenance à proximité du tireur .

Lorsque le tireur est prêt mais pas en position de visée sur le premier pop up, à l'annonce du BiP DU CHRONO ; il démarre son tir.

Il dispose de 40 secondes pour tirer ses 5 cartouches, toutes cartouches tirées au-delà des 40 secondes ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop up couchés

L'appui arrière ne peut pas être fixe

Le contrôle se fait au moyen d'un chrono qui enregistre les temps après chaque coup tiré.

Pas de position de visée : veut dire arme chargée et prête à tirer mais posée sur son bipied , mais le tireur ne peut avoir en aucun cas déjà avoir engagé les organes de visée sur le premier pop up ; le commissaire de tir arbitre veillera au respect de ces différents points.

Les pop up abattus restent couchés jusqu'à la fin de chaque série de 5 cartouches et sont relevés après contrôle du commissaire arbitre.

Le classement se fait comme suit :

1/ nombre de pop up couché « DANS LE TEMPS LIMITE IMPARTI ».

2// le temps départage les tireurs qui ont abattu le même nombre de pop up.

Lot aux trois premiers de chaque catégorie.

Inscription concours : 10 euros et 5 euros pour les rachats pour le fun et si places disponibles.

Réservation possible via adresse mail :

Concours.ctfamenne@gmail.com

Possibilité de restauration :

- Américain salade frites : 11 €
- Gyros de porc et riz : 10 €

Tout tireur ayant réservé pour le concours et non présent le jour du concours sera facturé lors de sa visite suivante si il n'a pas pris la peine de décommander.

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le strict respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Bon tir et bon amusement à tous

Pour le CTF :

- Jean-Marc Fortemaison et Michel Planchon

